

Marseille, le 07 mai 2024

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous êtes convoqué-es à une Assemblée Générale Extraordinaire le **mercredi 29 mai 2024 à 17:00**.

L'assemblée générale se tiendra à Sophia-Antipolis (06) :

bcoworker
2229 Route des Crêtes – 06560 VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
Salle « Cannes »*

Pour assister et voter, vous devez être adhérent-e régulièrement à jour de votre cotisation à la date du 31 mars 2024 (minuit).

La moitié au moins des sociétaires formant les membres actifs présents ou représentés n'étant pas réunis à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2024, celle-ci n'a pu délibérer valablement.

Conformément à l'article 19 des statuts de l'association, l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans la forme prescrite par l'article 15 (...) et, lors de la seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre des sociétaires présents ou représentés, mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

Si vous ne pouvez pas être présent-e, vous pouvez donner procuration à un-e autre adhérent-e se rendant à l'assemblée ou envoyer votre procuration signée à procuration-ag2024@clusir-paca.fr

Page d'information sur les assemblées générales 2024 :
<https://clusir-paca.fr/2024/assemblee-generale-2024/>

*

Code portail : 8741
Code immeuble : 1478

Nom du WIFI : B'CoWorker Invite
Stationnement : Places devant le centre.

Ordre du jour

Emargement des participant-es

(Statuts, article 14)

Emargement des adhérentes et adhérents actifs à jour de leur cotisation

Vérification du quorum

(Statuts, article 19)

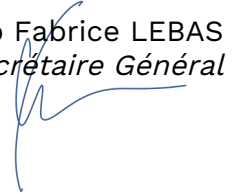
Moitié au moins des sociétaires formant les membres actifs présents ou représentés

Evolution des statuts

Modification des statuts en vue de l'introduction de la possibilité de tenir les assemblées générales entièrement à distance ou en format mixte (présentiel et à distance simultanément)

Le Conseil d'administration du CLUSIR PACA

p/o Fabrice LEBAS
Secrétaire Général



Procuration pour l'assemblée générale extraordinaire

Si vous ne pouvez être présent physiquement à l'assemblée générale, vous pouvez donner pouvoir à un membre de l'association qui vous représentera ou envoyer votre procuration signée à <procuration-ag2024@clusir-paca.fr>.

Je soussigné, membre de l'association :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Représentant la personnalité morale (si nécessaire) :

donne pouvoir à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

**pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 30 avril
2024.**

A :

Le :

Signature du mandant : (*précédée en lettre manuscrite de la mention «
Bon pour pouvoir »*)

Rappel : un-e mandataire ne peut avoir plus de 3 procurations.